

ASSEMBLEE NATIONALE17 novembre 2005

LUTTE CONTRE LE TERRORISME - (n° 2615)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 42

présenté par
M. Marsaud, rapporteur
au nom de la commission des lois

ARTICLE 12

(art. L. 564-2 du code monétaire et financier)

Au début du troisième alinéa de cet article, après le mot :

« ministre »,

insérer les mots :

« chargé de l'économie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination rédactionnelle.